

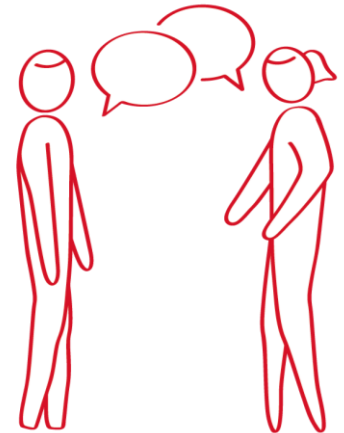


Travailler dans un environnement non-fumeur **Prévention du tabagisme passif**

Votre maison = Mon lieu de travail

Tout le monde a le droit de travailler dans un environnement sain. C'est pourquoi, depuis 2006, il est illégal de fumer sur le lieu de travail. Mais qu'en est-il des aides-ménagères qui travaillent chez des particuliers pour lesquels l'interdiction ne s'applique pas ?

Vos clients fumeurs doivent savoir que le tabagisme passif est nocif et que vous aussi, vous avez le droit de travailler dans un environnement non-fumeur. Il est donc important de vous mettre d'accord à ce sujet, dans la courtoisie et le respect mutuel, idéalement au plus tôt de la coopération.

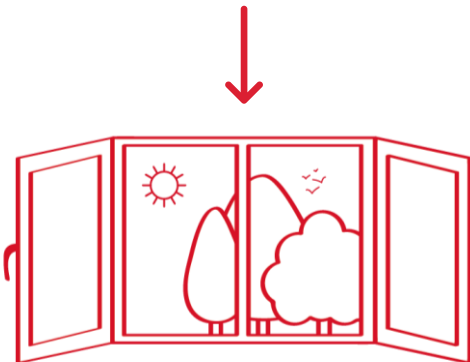


Vos accords peuvent inclure :

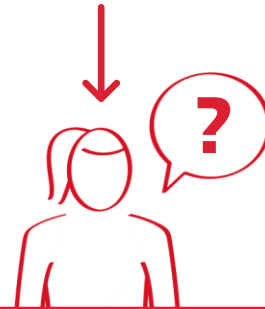
- Ne pas fumer à l'intérieur quand vous êtes présent.e, et au moins 2 heures avant votre arrivée.
- Aérer l'habitation avant votre arrivée.
- Vous permettre de ventiler les pièces pendant vos prestations.

En tant qu'aide-ménager.e, comment gérez-vous les clients fumeurs ?

Le client n'est (généralement) pas à la maison.



Le client est (la plupart du temps) à la maison.



Vous lui demandez de ne pas fumer à l'intérieur lorsque vous êtes là.

Il accepte de ne plus fumer à l'intérieur en votre présence.

- Vous le remerciez et vous ventilez la maison.

Il refuse et continue de fumer.

- Vous lui demandez à nouveau poliment et répétez que la fumée de cigarette est mauvaise pour votre santé. Vous lui demandez de respecter votre souhait de ne pas fumer passivement.
- Vous en parlez immédiatement à votre JobCenter. Il peut parler au client et trouver une solution avec lui.

- Vous ouvrez les fenêtres et assurez la ventilation.
- Vous lui laissez une note en demandant poliment d'aérer les pièces avant votre arrivée.
- Vous lui en parlez poliment lorsque vous le voyez.
- Si vous ne voyez (presque) jamais votre client, parlez-en à votre JobCenter. Vous pourrez convenir ensemble de ce que vous pouvez faire.
- Lavez-vous les mains avant de partir et changez de vêtement si nécessaire.